



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

## **DELIBERATION N° D.2025.10.3**

### **du Conseil communautaire du 7 octobre 2025**

**Diverses opérations portant sur les budgets principal et assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :**  
**- nouvelle autorisation de programme "fonds de concours retour incitatif 2025",**  
**- modification du montant et des échéanciers de paiement de certaines autorisation de programme (AP),**  
**- pertes sur créances irrécouvrables,**  
**- décision modificative n°1 de l'exercice 2025 pour chacun des budgets,**  
**- versement anticipé du solde des attributions de compensation sur l'exercice 2025.**

Date de la convocation : 30 septembre 2025

Date d'affichage : 8 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : M. Jérémy DEMASSIET

Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

**Président:** M. François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

Mme Martine SCHMIT, M. François DARCHIS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Olivier DELAPORTE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Lydie DUCHON, Mme Magali LAMIR, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Michel BANCAL, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Annick BOUQUET, Mme Florence MELLOR, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Emmanuel LION, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Benoît RIBERT, Mme Martine BELLIER, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Kamel HAMZA, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, M. Gwilherm PoulleNNec, Mme Jocelyne HANNIER, M. Jacques ALEXIS, Mme Sophie TRINIAC, M. Benoît VIGNES, M. Philippe BENASSAYA

#### **Absents excusés:**

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, Mme Dorothée BILGER, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, M. Patrice BERQUET, M. Moncef ELACHECHE.

Mme Vanessa AUROY (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), Mme Violaine WALLET (pouvoir à Mme Martine BELLIER), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Philippe BENASSAYA), M. Bruno DREVON (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), M. Christophe KONSdorFF (pouvoir à M. Benoît RIBERT), M. Henri LANCELIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. Marc TOURELLE), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à Mme Magali LAMIR), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), M. Richard RIVAUD (pouvoir à Mme Anne-Sophie BODARWE), M. Charles RODWELL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Anne-France SIMON (pouvoir à

Mme Lydie DULONGPONT), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Jean-François BARATON (pouvoir à M. Luc WATTELLE).

\*\*\*\*\*

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M14 ;

Vu la délibération n° D.2022.10.5 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 4 octobre 2022 relative à la répartition du FPIC de l'exercice 2022 et à l'augmentation des enveloppes de fonds de concours liées au retour incitatif pour les communes de Bailly et Châteaufort ;

Vu la délibération n° D.2024.04.3 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 1 avril 2025 relative au vote du budget primitif 2025 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° D.2024.04.4 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 1 avril 2025 relative à la création et à la révision annuelle des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP-CP) du budget principal,

Vu les décisions du Président de Versailles Grand Parc n°dP.2025.023 du 5 juin 2025, n°dP.2025.037 du 11 juillet 2025 et dP.2025.044 du 2 septembre 2025 relatifs aux décisions modificatives portant virement de crédits entre chapitres (hors charges de personnel) ;

Vu la décision n°dB.2025.039 du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc du 18 septembre 2025 relatif aux modalités de calcul du montant du retour incitatif 2025 de la croissance fiscale intercommunale aux communes et sa répartition par commune ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

-----

- Cette délibération a plusieurs objets :
  - voter une nouvelle autorisation de programme (AP) pour les fonds de concours liés au retour incitatif 2025,
  - réviser le montant de certaines autorisations de programme,
  - réviser le montant des crédits de paiement 2025 de certaines autorisations de programme,
  - apurer les créances irrécouvrables à la demande du comptable public,
  - ajuster certaines prévisions budgétaires (DM1) du budget principal,
  - voter le versement anticipé aux communes du solde des attributions de compensation de l'exercice 2025.
  - ajuster certaines prévisions budgétaires (DM1) du budget annexe assainissement,
- **Création d'une autorisation de programme pour les fonds de concours liés au retour incitatif de l'année 2025**

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation d'un programme d'investissement pluriannuelle. Corrélativement, les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Les AP-CP doivent faire l'objet d'une délibération séparée de celle du budget. Le mécanisme des autorisations de programme-crédits de paiement (AP-CP) permet ainsi une plus grande transparence des engagements pluriannuels de la collectivité.

Cette procédure offre l'avantage d'inscrire au budget, chaque année uniquement, les crédits qui seront réellement consommés, c'est-à-dire les CP.

Suite à la notification des montants de fiscalité, le Bureau communautaire a déterminé lors de sa séance du 18 septembre 2025 que le montant du retour incitatif 2025 de la croissance fiscale intercommunale aux communes serait de 9 909 202 € qui serait :

- versé sous forme d'une prise en charge du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 3 556 962 €,
- versé sous forme d'une augmentation des attributions de compensation pour 268 129 €,
- versé sous forme de fonds de concours d'investissement sous forme de fonds de concours

d'investissement pour 6 084 111 €,

Il revient donc au Conseil communautaire par la présente délibération de voter une autorisation de programme pour les fonds de concours du retour incitatif 2025 d'un montant de 6 084 111 €.

Les décaissements seront étalés sur plusieurs exercices. L'échéancier des crédits de paiement (CP) est indiqué dans le tableau ci-dessous :

AP N°	2025-003
Objet	Fonds de concours retour incitatif 2025
Chapitre	204
CP réalisés avant 2025	
CP 2025	
CP 2026	1 500 000,00 €
CP 2027	4 584 111,00 €
Montant voté de l'Autorisation de Programme	6 084 111,00 €

### Révision du montant de certaines autorisations de programme

Il convient d'augmenter le montant des autorisations de programme suivantes :

Modification s des AP	Libellé	Montant initial AP	Variation AP proposée	Montant AP révisé
AP 2022-001	Fonds de concours retour incitatif 2022	3 887 443,00 €	66 187,00 €	3 953 630,00 €
AP 2022-002	Vidéoprotection	13 000 000,00 €	3 000 000,00 €	16 000 000,00 €
AP 2022-005	Salle d'orchestre CRR école Lully-Vauban	1 313 000,00 €	119 040,00 €	1 432 040,00 €

L'augmentation de l'autorisation de programme « Fonds de concours retour incitatif 2022 de la croissance fiscale intercommunale aux communes » est la prise en compte d'une délibération votée le 4 octobre 2022 qui avait été oubliée.

La répartition du retour incitatif 2022 entre prise en charge du FPIC et fonds de concours avait été votée le 14 avril 2022 sans connaître le montant précis du FPIC 2022.

Le FPIC 2022 de deux communes s'est révélé plus faible que la prise en charge de VGP.

Le Conseil communautaire du 4 octobre 2022 a donc augmenté les enveloppes de fonds de concours à due concurrence.

L'augmentation d'autorisation de programme « Vidéoprotection » vise à achever la 3<sup>ème</sup> phase du schéma directeur.

L'augmentation de l'autorisation de programme : « Salle d'orchestre du Conservatoire à Rayonnement régional (CRR) à l'école Lully-Vauban » est lié à la défaillance de deux entreprises en cours de chantier générant une prolongation des travaux et des coûts supplémentaires.

### • Révision des crédits de paiement (CP) de certaines autorisations de programme

Le Conseil communautaire a voté le 1 avril 2025 l'échéancier des crédits de paiement des autorisations de programme.

Il convient d'ajuster les crédits de paiement de certaines autorisations de programme au vu des décaissements réalisés et projetés pour la fin de l'exercice 2025.

Autorisation de Programme	Libellé	CP 2025 voté le 01/04/2025	Variation CP 2025	CP 2025 révisé
AP 2018-003	Plan de développement intercommunal	212 000,00 €	66 060,00 €	278 060,00 €
AP 2019-001	Fibre optique	1 859 000,00 €	-670 000,00 €	1 189 000,00 €
AP 2021-001	Fonds de concours retour incitatif 2021	2 336 618,00 €	0,07 €	2 336 618,07 €
AP 2022-001	Fonds de concours retour incitatif 2022	292 000,00 €	390 168,00 €	682 168,00 €
AP 2022-002	Vidéoprotection	2 000 000,00 €	1 500 000,00 €	3 500 000,00 €
AP 2022-005	Salle d'orchestre CRR école Lully-Vauban	25 186,87 €	119 040,00 €	144 226,87 €
AP 2023-002	Fonds de concours retour incitatif 2023	1 048 000,00 €	27 231,89 €	1 075 231,89 €

AP 2024-003	Fonds de concours retour incitatif 2024	1 451 000,00 €	739 860,00 €	2 190 860,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>9 223 804,87 €</b>	<b>2 172 359,96 €</b>	<b>11 396 164,83 €</b>

L'échéancier des crédits de paiement sur les exercices suivants figure dans les délibérés.

• **Pertes sur créances irrécouvrables : admission en non-valeur et créances éteintes**

Le comptable public de la trésorerie municipale de Versailles a fait parvenir à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc trois listes de titres de recettes irrécouvrables.

	Budget Principal	Budget Assainissement
Admission en non-valeur	15 950,95 €	1 537,22 €
Créances éteintes	3 234,95 €	

Il est rappelé que :

- l'admission en non-valeur est une mesure d'apurement comptable qui consiste à abandonner les créances qui se révèlent irrécouvrables malgré les poursuites et les actions engagées (personnes disparues, liquidation judiciaire, surendettement...). Leur recouvrement peut être repris à tout moment si un élément nouveau sur la situation du débiteur est ajouté au dossier.
- les créances éteintes s'imposent à la collectivité suite à une procédure de surendettement, lorsque plus aucune action de recouvrement n'est possible.

La liste des admissions en non-valeur du budget principal (15 950,95 €) porte sur plusieurs titres émis de 2022 à 2025 lié principalement à un loyer impayé d'un locataire défunt au Moulin de Saint Cyr (8 092,19 €) et à des titres de faible montant (<500 €) liés à la redevance spéciale des déchets et autres divers.

La liste sur les créances éteintes du budget principal (3 234,95 €) porte sur des titres de la redevance spéciale des déchets non ménagers sur les exercices 2019 à 2023.

La liste des admissions en non-valeur du budget assainissement (1 537,22 €) porte sur trois titres émis de 2021 à 2024 liés à la participation forfaitaire à l'assainissement collectif (PFAC) et à la redevance de contrôle de l'assainissement.

Les taux de recouvrement des produits locaux par le comptable public sont d'un bon niveau en 2024 (99,12 % sur le budget principal).

• **Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget principal**

Il convient, par la présente délibération, d'approuver la décision modificative n° 1 (DM1) de l'exercice budgétaire 2025 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Elle intervient après l'adoption :

- du budget primitif 2025, par délibération du 1 avril 2025,
- des décisions du Président modifiant les crédits entre chapitres budgétaires (hors charges de personnel) conformément à la délégation consentie par le Conseil communautaire lors du vote du budget primitif.

3 modifications de crédits entre chapitre budgétaires ont été prises par décision du Président :

Virement entre chapitre	Motif	Décision n°
n°1	Versement de l'indemnité d'éviction à la société ASTECH	dP.2025.023
n°2	Travaux sous mandat Allée des matelots/Mortemets vers dépôt de bus	dP.2025.037
n°3	Versement d'une avance à une entreprise dans le cadre d'un marché de travaux au Conservatoire rue de la Chancellerie	dP.2025.044

La DM n°1 s'équilibre et supprime l'inscription d'emprunt prévisionnel voté au BP 2025 (6 900 000 €).

L'ensemble des modifications budgétaires de la DM n°1 sont les suivantes :

**1°) Une augmentation des recettes de fonctionnement de 8 050 000 €**

Cette augmentation des recettes de fonctionnement se composent :

- de la libération des provisions comptables (7 890 000 €) constituées sur les exercices 2023 et 2024 dans l'attente de la conclusion d'un accord avec Ile de France Mobilités sur la participation

aux délégations de services publics (DSP) 27 et 28 du réseau de bus.

La convention votée par les deux instances arrête la participation d'août 2022 au 31 décembre 2024 et garantit à Versailles Grand Parc une année blanche de contribution (6 millions €) que l'Agglomération réinvestit partiellement dans l'aménagement des gares routières.

- de la correction des prévisions de recettes fiscales et de dotations avec les montants notifiés (- 39 999,98 €),
- de la correction d'une erreur dans l'affectation du résultat de l'exercice 2024 (-0,02 €),
- de l'inscription de crédits pour l'amortissement des subventions reçues (+200 000 €).

## **2°) Une augmentation des dépenses de fonctionnement de 8 050 000 €**

Il s'agit en réalité d'une augmentation du virement vers la section d'investissement (+ 9 580 125 €) permis par l'inscription des recettes supplémentaires et par la réduction du prélèvement du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (- 1 730 125 €) surévalué lors du budget primitif 2025.

Il est inscrit des crédits pour l'amortissement des biens (+200 000 €).

## **3°) Une augmentation des recettes d'investissement de 2 880 125 €**

Le virement complémentaire de la section de fonctionnement (+ 9 580 125 €) permet de supprimer l'inscription d'emprunt prévisionnel du BP 2025 (- 6 900 000 €).

Il est inscrit une recette d'ordre liée à l'amortissement des biens (+200 000 €).

## **4°) Une augmentation des dépenses d'investissement de 2 880 125 €**

En dépense, il est inscrit des crédits supplémentaires hors AP pour 707 765,04 € :

- l'inscription de crédits pour la participation aux aménagements cyclables de Bailly (+166 470 €) versée par révision exceptionnelle de l'attribution de compensation d'investissement,
- le fonds de concours attribué au Chesnay-Rocquencourt pour les aménagements cyclables (+458 035 €),
- le remboursement à la ville de Fontenay-le-Fleury des travaux à l'école de musique (14 679 €),
- la correction d'une erreur dans la reprise du résultat (+450 €),
- l'inscription de crédits pour l'amortissement des subventions reçues (+200 000 €)
- la réduction des crédits des travaux non urgents sur les bâtiments (-131 868,96 €)

Les crédits liés aux AP votées sont augmentés de 2 172 359,96 € avec des augmentations de crédits de paiement de certaines AP compensées par la baisse des crédits de paiement d'une AP, portant sur :

- la réduction de la fibre optique (- 670 000 €),
- l'augmentation de la vidéoprotection (+ 1 500 000 €),
- l'augmentation des fonds de concours liés au plan de développement intercommunal et au retour incitatif des années 2021-2023-2024 (+1 223 319,96 €),
- l'augmentation de la salle d'orchestre du CRR à l'école Lully-Vauban : + 119 040 €.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette DM1 du budget principal de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2025.

### **• Versement anticipé aux communes du solde des attributions de compensation 2025**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les attributions de compensation aux communes sont versées par douzième.

De 2010 à 2019, les attributions de compensation ont été versées de manière anticipée à des rythmes variés (semestriel, quadrimestriel et bimensuel).

La trésorerie de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est aujourd'hui d'un niveau élevé en raison d'un décalage important entre les engagements budgétaires pris auprès des communes membres, du syndicat Ile-de-France Mobilités et des entreprises et leurs décaissements effectifs.

Afin de faire bénéficier les communes de cette trésorerie excédentaire temporaire, il est proposé au Conseil communautaire de verser les 3 dernières mensualités des attributions de compensation

(octobre à décembre) aux environs du 25 octobre 2025. Ce versement par anticipation permettrait pour certaines communes de faire l'économie de lignes de trésorerie.

• **Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget assainissement**

Il convient, par la présente délibération, d'approuver la décision modificative n° 1 (DM1) de l'exercice budgétaire 2025 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Elle intervient après l'adoption du budget primitif 2025, par délibération du 1<sup>er</sup> avril 2025.

La DM n°1 est votée en déséquilibre sur la section d'investissement (-410 712 €).

Mais il convient de rappeler que le BP 2025 avait été voté avec un excédent sur la section d'investissement (+ 5 394 274,45 €).

L'ensemble des modifications budgétaires de la DM n°1 sont les suivantes :

**1°) Des modifications en section de fonctionnement neutres budgétairement**

Il s'agit de réduire le virement vers la section d'investissement (-351 685 €) pour financer :

- au chapitre des charges de personnel, la régularisation des dépenses de mutualisation de l'année 2024 (+30 000 €),
- au chapitre des provisions, l'inscription d'une provision pour contentieux et d'une provision pour créances douteuses (+321 685 €).

**2°) Une augmentation des dépenses d'investissement de 59 027 €**

Il s'agit d'inscrire le remboursement à la ville de Versailles des travaux d'aménagement réalisés en 2024 sur les bureaux loués au 56 avenue de Saint-Cloud pour la direction du cycle de l'eau de Versailles Grand Parc.

La ville de Versailles prend à sa charge 30% du coût total des travaux en raison de l'utilisation des bureaux par son service voirie.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la DM1 du budget assainissement de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2025.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) de créer l'autorisation de programme n°2025-003 relative aux fonds de concours liés au retour incitatif 2025 de la croissance fiscale intercommunale aux communes d'un montant de 6 084 111 € ;
- 2) d'augmenter le montant des autorisations de programme (AP) suivantes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

Autorisation de Programme	Libellé	Montant initial AP	Variation AP	Montant AP révisé
AP 2022-001	Fonds de concours retour incitatif 2022 de la croissance fiscale intercommunale aux communes	3 887 443,00 €	66 187,00 €	3 953 630,00 €
AP 2022-002	Vidéoprotection	13 000 000,00 €	3 000 000,00 €	16 000 000,00 €
AP 2022-005	Salle d'orchestre du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) école Lully-Vauban	1 313 000,00 €	119 040,00 €	1 432 040,00 €

- 3) de modifier les crédits de paiement (CP) 2025 des autorisations de programme suivantes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

Autorisation de Programme	Libellé	CP 2025 voté le 01/04/2025	Variation CP 2025	CP 2025 révisé
AP 2018-003	Plan de développement intercommunal	212 000,00 €	66 060,00 €	278 060,00 €
AP 2019-001	Fibre optique	1 859 000,00 €	-670 000,00 €	1 189 000,00 €
AP 2021-001	Fonds de concours retour incitatif 2021	2 336 618,00 €	0,07 €	2 336 618,07 €
AP 2022-001	Fonds de concours retour incitatif 2022	292 000,00 €	390 168,00 €	682 168,00 €

AP 2022-002	Vidéoprotection	2 000 000,00 €	1 500 000,00 €	3 500 000,00 €
AP 2022-005	Salle d'orchestre CRR école Lully-Vauban	25 186,87 €	119 040,00 €	144 226,87 €
AP 2023-002	Fonds de concours retour incitatif 2023	1 048 000,00 €	27 231,89 €	1 075 231,89 €
AP 2024-003	Fonds de concours retour incitatif 2024	1 451 000,00 €	739 860,00 €	2 190 860,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>9 223 804,87 €</b>	<b>2 172 359,96 €</b>	<b>11 396 164,83 €</b>

- 4) d'indiquer le nouvel échéancier prévisionnel en euros suivant pour l'ensemble des AP-CP et autorisations d'engagement (AE)-CP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

AP N°	2016-003	2018-003	2019-001	2020-005
Objet	Echangeur A86	Fonds de concours Plan de développement intercommunal	Fibre optique : liaison entre les mairies	Moulin de Saint Cyr
Chapitre	204	204	1219	23
CP réalisés avant 2025	480 237,88 €	5 080 042,98 €	5 640 361,17 €	7 654 710,14 €
CP 2025	143 711,00 €	278 060,00 €	1 189 000,00 €	1 001 000,00 €
CP 2026	62 051,12 €	0,00 €	670 638,83 €	444 289,86 €
CP 2027				
Montant voté de l'Autorisation de Programme	<b>686 000,00 €</b>	<b>5 358 102,98 €</b>	<b>7 500 000,00 €</b>	<b>9 100 000,00 €</b>
N° délib. et date de vote du dernier montant de l'AP	D.2022.04.6 du 05/04/2022	D.2023.04.8 du 04/04/2023	D.2024.04.7 du 02/04/ 2024	D.2021.11.1 du 30/11/2021
AP N°	2021-001	2021-002	2021-003	2022-001
Objet	Fonds de concours retour incitatif 2021	Schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales	Allée royale de Villepreux	Fonds de concours retour incitatif 2022
Chapitre	204	20	612	204
CP réalisés avant 2025	2 059 388,93 €	1 544 007,04 €	1 711 440,69 €	3 271 462,00 €
CP 2025	2 336 618,07 €	655 000,00 €	1 000 000,00 €	682 168,00 €
CP 2026	0,00 €	992,96 €	788 559,31 €	0,00 €
CP 2027				
Montant voté de l'Autorisation de Programme	<b>4 396 007,00 €</b>	<b>2 200 000,00 €</b>	<b>3 500 000,00 €</b>	<b>3 953 630,00 €</b>
N° délib. et date de vote du dernier montant de l'AP	D.2021.10.4 du 05/10/2021	D.2021.11.1 du 30/11/2021	D.2021.11.1 du 30/11/2021	D.2025.10.3 du 07/10/2025
AP N°	2022-002	2022-003	2022-004	2022-005
Objet	Vidéoprotection phase 3	Office de tourisme intercommunal à Versailles	Soutien agriculture urbaine et périurbaine	Salle orchestre CRR école Lully- Vauban
Chapitre	110	112	204	21
CP réalisés avant 2025	9 346 103,46 €	3 642 610,65 €	60 342,00 €	1 287 813,13 €
CP 2025	3 500 000,00 €	1 057 389,35 €	60 000,00 €	144 226,87 €
CP 2026	2 500 000,00 €		60 000,00 €	0,00 €
CP 2027	653 896,54 €		719 658,00 €	
Montant voté de l'Autorisation de Programme	<b>16 000 000,00 €</b>	<b>4 700 000,00 €</b>	<b>900 000,00 €</b>	<b>1 432 040,00 €</b>
N° délib. et date de vote du dernier montant de l'AP	D.2025.10.3 du 07/10/2025	D.2024.04.7 du 02/04/2024	D.2022.06.4 du 29/06/2022	D.2025.10.3 du 07/10/2025
AP N°	2022-006	2023-001	2023-002	2024-001
Objet	Fonds de concours travaux école de musique La Celle St Cloud	Travaux eaux pluviales 2023	Fonds de concours retour incitatif 2023	Requalification ZAE de Buc-Les Loges
Chapitre	204	21	204	113
CP réalisés avant 2025	0,00 €	838 884,09 €	1 413 731,00 €	0,00 €
CP 2025	227 500,00 €	1 000 000,00 €	1 075 231,89 €	500 000,00 €
CP 2026	0,00 €	1 000 000,00 €	4 300 000,00 €	2 000 000,00 €
CP 2027		661 115,91 €	442 661,11 €	3 620 000,00 €
Montant voté de l'Autorisation de Programme	<b>227 500,00 €</b>	<b>3 500 000,00 €</b>	<b>7 231 624,00 €</b>	<b>6 120 000,00 €</b>
N° délib. et date de vote du dernier montant de l'AP	D.2022.11.9 du 29/11/2022	D.2023.04.8 du 04/04/2023	D.2023.10.2 du 3/10/2023	D.2024.02.12 du 7/02/2024

AP N°	2024-002	2024-003	2025-001	2025-002
Objet	Aménagement de terrains familiaux	Fonds de concours retour incitatif 2024	Piste cyclable Arcades de Buc	Aménagement des gares routières
Chapitre	23	204	114	204
CP réalisés avant 2025	1 245 278,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CP 2025	305 000,00 €	2 190 860,00 €	250 000,00 €	650 183,00 €
CP 2026	249 721,06 €	4 200 000,00 €	1 000 000,00 €	462 546,00 €
CP 2027		2 135 890,00 €	350 000,00 €	2 887 271,00 €
Montant voté de l'Autorisation de Programme	<b>1 800 000,00 €</b>	<b>8 526 750,00 €</b>	<b>1 600 000,00 €</b>	<b>4 000 000,00 €</b>
N° délib. et date de vote du dernier montant de l'AP	D.2024.02.12 du 7/02/2024	D.2024.10.3 du 01/10/2024	D.2025.04.5 du 01/04/2025	D.2025.04.5 du 01/04/2025
AP N°	2025-003			TOTAL AP
Objet	Fonds de concours retour incitatif 2025			
Chapitre	204			
CP réalisés avant 2025				<b>45 276 414,10 €</b>
CP 2025				<b>18 245 948,18 €</b>
CP 2026	1 500 000,00 €			<b>19 238 799,14 €</b>
CP 2027	4 584 111,00 €			<b>16 054 603,56 €</b>
Montant voté de l'Autorisation de Programme	<b>6 084 111,00 €</b>			<b>98 815 764,98 €</b>
N° délib. et date de vote du dernier montant de l'AP	D.2025.10.3 du 07/10/2025			

AE N°	n°2022-001
Objet	Participation à l'habitat social à Noisy-le-Roi
Chapitre	
CP réalisés avant 2024	
CP 2024	
CP réalisés sur 2024	
A financer sur les exercices suivants	490 000,00 €
Montant voté de l'Autorisation d'Engagement	<b>490 000,00 €</b>
N° délib. et date de vote du montant de l'AE	D.2022.04.6 du 05/04/2022

- 5) d'admettre en non-valeur les titres du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc figurant dans la liste du comptable public du 2 septembre 2025 et les titres du budget assainissement figurant dans la liste du 16 juin 2025 pour les montants totaux suivants :

	Budget Principal	Budget Assainissement
Admission en non-valeur	15 950,95 €	1 537,22 €

- 6) d'éteindre les créances du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc : figurant dans la liste du comptable public du 23 juin 2025 pour le montant total suivant :

	Budget Principal	Budget Assainissement
Créances éteintes	3 234,95 €	

- 7) d'adopter la décision modificative n° 1 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2025, votée par chapitre, telle que présentée dans la maquette réglementaire\* annexée et en synthèse dans le tableau ci-dessous ;

Décision modificative n°1 année 2025 du budget principal de VGP									
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>									
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT							Dépenses	Recettes	Commentaires
							8 050 000,00 €	8 050 000,00 €	
Chap.	Article	Fonc.	Gest.	Dest.	Décl. Dir°				
<b>TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION FONCTIONNEMENT</b>							<b>8 050 000,00 €</b>	<b>8 050 000,00 €</b>	
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>							<b>-1 730 125,00 €</b>		
<b>Chap. 014 : Reversements de fiscalité</b>							<b>-1 730 125,00 €</b>		
014	7392221	01	C2010			Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes	-587 087,00 €		Finances : part du FPIC de droit commun : baisse liée à une croissance du potentiel financier moyen plus rapide que VGP
014	7392221	01	C2010		INCITATIF	Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes	-1 143 038,00 €		Finances : part du FPIC lié au retour incitatif : baisse liée à une moindre croissance fiscale
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>							<b>9 780 125,00 €</b>		
<b>Chap. 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>							<b>200 000,00 €</b>		
042	6811	01	C2010			Dotations aux amortissements	200 000,00 €		
<b>Chap. 023 : Virement à la section d'investissement</b>							<b>9 580 125,00 €</b>		
023	023	01	C2010			Virement à la section d'investissement	9 580 125,00 €		

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT							7 850 000,00 €	
<b>Chap. 73 : Impôts et taxes</b>							<b>437 399,00 €</b>	
73	7352	01	C2010		Fraction de TVA compensation de la CVAE	211 854,00 €	Finances : ajustement suite à la notification	
73	7358	01	C2010	TVA-CVAE	Autres produits fiscaux nationaux	99 745,00 €	Finances : ajustement suite à la notification : montant TVA 2024 définitive supérieur à la prévision d'octobre	
73	7358	01	C2010	TVA-CFE	Autres produits fiscaux nationaux	125 800,00 €	Finances : ajustement suite à la notification : montant TVA 2024 définitive supérieur à la prévision d'octobre	
<b>Chap. 731 : Fiscalité locale</b>							<b>267 874,00 €</b>	
73	73113	01	C2010		Taxe sur les surfaces commerciales	73 961,00 €	Finances : ajustement suite à la notification	
73	73133	7212	C2300		Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	193 913,00 €	Finances : ajustement suite à la notification	
<b>Chap. 74 : Dotations et participations</b>							<b>-745 272,98 €</b>	
74	741124	01	C2010		Dotation d'intercommunalité	16 711,00 €	Finances : ajustement suite à la notification	
74	741126	01	C2010		Dotation de compensation des EPCI (part salaires ex-taxe professionnelle)	-25 404,00 €	Finances : ajustement suite à la notification	
74	744	01	C2010		Fonds de Compensation de la TVA	15 459,02 €	Finances : ajustement suite au réalisé au 31/08/25	
74	748312	01	C2010		Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	-279 000,00 €	Finances : suppression totale de cette dotation par l'Etat (ajustement suite à la notification)	
74	74832	01	C2010		Compensation au titre de la CFE et CVAE (établissements industriels, base minimum)	-473 039,00 €	Finances : ajustement suite à la notification	
<b>Chap. 78 : Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions</b>							<b>7 890 000,00 €</b>	
78	7815	821	C2010		Reprise sur provision pour charges de fonctionnement	7 890 000,00 €	Finances : reprises de la provision comptable correspondant à la participation à IDFM des DSP 27 et 28 pour l'année 2023	
<b>Chap. 002 : Résultat de fonctionnement reporté</b>							<b>-0,02 €</b>	
002	002	01	C2010		Résultat de fonctionnement reporté	-0,02 €	Finances : correction d'une erreur de saisie sur le BP sur l'affectation du résultat 2024	
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>							<b>200 000,00 €</b>	
042	777	01	C2010		Subventions d'investissement transférée	150 000,00 €	Finances : ajustement amortissement subventions reçues	
042	777	7212	C2010		Subventions d'investissement transférée	50 000,00 €	Finances : ajustement amortissement subventions reçues	

Décision modificative n°1 année 2025 du budget principal de VGP										
SECTION D'INVESTISSEMENT										
								Dépenses	Recettes	
<b>TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT</b>								<b>2 880 125,00 €</b>	<b>2 880 125,00 €</b>	
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>								<b>2 680 125,00 €</b>		
Chapitre	Article	Fonction	Gest.	Dest.	Programme	AP n°				
<b>Chapitre 204 : Subventions d'équipement</b>								<b>1 862 503,96 €</b>		
204	2041412	01	C2010		AFONCOMR21	2021-001	Subvention d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des bâtiments	0,07 €		Finances : complément pour les fonds de concours du retour incitatif 2021 dans le cadre de l'AP votée
204	2041412	01	C2010		AFONCOMR22	2022-001	Subvention d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des bâtiments	390 168,00 €		Finances : complément pour les fonds de concours du retour incitatif 2022 dans le cadre de l'AP votée
204	2041412	01	C2010		AFONCOMR23	2023-002	Subvention d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des bâtiments	27 231,89 €		Finances : complément pour les fonds de concours du retour incitatif 2023 dans le cadre de l'AP votée
204	2041412	01	C2010		AFONCOMR24	2024-003	Subvention d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des bâtiments	739 860,00 €		Finances : complément pour les fonds de concours du retour incitatif 2024 dans le cadre de l'AP votée
204	2041412	01	C2010		AFONCOM095	2018-003	Subvention d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des bâtiments	66 060,00 €		Finances : complément pour les fonds de concours du Plan de développement intercommunal voté en 2018 dans le cadre de l'AP votée
204	2041412	97	C213002		AFONCOM058		Subvention d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des bâtiments	458 035,00 €		Circulations douces : fonds de concours au Chesnay-Rocquencourt aménagement pistes cyclables
204	2041412	311	C2200		BCULT034		Subvention d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des bâtiments	14 679,00 €		Culture : remboursement à Fontenay-le-Fleury des travaux réalisés dans l'école de musique
204	2046	821	C213002		ADEPUR096		Attribution de compensation d'investissement	166 470,00 €		Finances : révision libre attribution de compensation de Bailly liée à l'aménagement de pistes cyclables
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b>								<b>-12 828,96 €</b>		
21	217318	311	C2260		AEQUICU051	2022-005	Constructions sur autres bâtiments publics	119 040,00 €		Culture : solde de la construction neuve de la salle d'orchestre du CRR à l'école Lully-Vauban à Versailles
21	21311	020	F5100		BBATPUB031		Construction sur bâtiments administratifs	-75 000,00 €		Administration générale : travaux à l'Hôtel des gendarmes non prioritaires
21	217318	311	F5100		BCULT033		Construction sur autres bâtiments publics	-56 868,96 €		Culture : travaux de gros entretien au pôle danse du CRR à l'école Lully-Vauban non prioritaires
<b>Opération-chapitre 110 : Vidéoprotection</b>								<b>1 500 000,00 €</b>		
110	2152	10	C240001		AAMUR139	2022-002	Installations de voirie	1 500 000,00 €		Vidéoprotection : complément Crédits des paiement 2025 au vu des décaissements prévus au second semestre
<b>Opération-chapitre 1219 : Fibre optique</b>								<b>-670 000,00 €</b>		
1219	21538	10	C240001		AAMUR096	2019-001	Autres réseaux	-670 000,00 €		Fibre optique : réduction au vu du réalisé des 3 premiers trimestres
<b>Chapitre 001 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>								<b>450,00 €</b>		
001	001	01	C2010				Solde d'exécution de la section d'investissement	450,00 €		Finances : correction d'une erreur de saisie sur le BP sur l'affectation du résultat 2024
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>								<b>200 000,00 €</b>		
Chapitre	Article	Fonction	Gest.	Dest.	Programme	AP n°				
<b>Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>								<b>200 000,00 €</b>		
040	13912	01	C2010				Subventions transférables Régions	160 000,00 €		
040	13913	01	C2010				Subventions transférables Départements	5 000,00 €		
040	13918	01	C2010				Autres subventions d'équipement transférables	5 000,00 €		
040	13918	7212	C2010				Autres subventions d'équipement transférables	30 000,00 €		

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT								-6 900 000,00 €
	1641							-6 900 000,00 €
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT								9 780 125,00 €
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement								9 580 125,00 €
021	021	01	C2010				Virement de la section de fonctionnement	9 580 125,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections								200 000,00
040	2804132	01	C2010				Subvention Département : bâtiments, installations	10 000,00
040	280421	01	C2010				Privé - Biens mobiliers, matériel et études	1 000,00
040	2805	01	C2010				Licences, logiciels, droits similaires	70 500,00
040	28138	01	C2010				Autres constructions	1 500,00
040	28142	01	C2010				Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport	500,00
040	28145	01	C2010				Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	500,00
040	281538	01	C2010				Autres réseaux	14 000,00
040	2817538	01	C2010				Autres réseaux (mise à disposition)	32 000,00
040	281828	01	C2010				Autres matériels de transport	4 000,00
040	281828	7212	C2010				Autres matériels de transport	2 500,00
040	281838	01	C2010				Autre matériel informatique	45 000,00
040	281838	7212	C2010				Autre matériel informatique	6 000,00
040	281841	01	C2010				Matériel de bureau et mobilier scolaire	6 000,00
040	28188	01	C2010				Autres immobilisations corporelles	6 500,00

- 8) de verser par anticipation le 25 octobre 2025 les 3 dernières mensualités des attributions de compensation de l'exercice 2025 aux communes prévues au le budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 9) d'adopter la décision modificative n° 1 du budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2025, voté par chapitre, telle que présentée dans la maquette règlementaire annexée et en synthèse dans le tableau ci-dessous ;

Décision modificative n°1 année 2025 du budget annexe assainissement de VGP									
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>									
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT						Dépenses	Recettes	Commentaires	
						0,00 €	0,00 €		
Chap.	Article	Gest.	Dest.	Localisation					
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT						351 685,00 €			
<b>Chap. 012 : Charges de personnel</b>						<b>30 000,00 €</b>			
012	6218	B1400			Autre personnel extérieur	30 000,00 €		Ressources Humaines : complément pour financer la régularisation de la mutualisation 2024	
<b>Chap. 68 : Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux</b>						<b>321 685,00 €</b>			
68	6815	C2010			Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	221 685,00 €		Finances : provision pour contentieux société SRBG	
68	6817	C2010			Dotations aux dépréciations des actifs circulants	100 000,00 €		Finances : provision pour créances douteuses (>2 ans)	
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT						<b>-351 685,00 €</b>			
<b>Chap. 023 : Virement vers la section d'investissement</b>						<b>-351 685,00 €</b>			
023	023	C2010			Virement de la section de fonctionnement	-351 685,00 €		Finances : ajustement.	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>									
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT						Dépenses	Recettes	Commentaires	
						59 027,00 €	-351 685,00 €	DM voté en déséquilibre, mais BP 2025 en excédent	
Chap.	Article	Gest.	Dest.	Localisation					
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT						<b>59 027,00 €</b>			
<b>Chap. 21 : Immobilisations corporelles</b>						<b>59 027,00 €</b>			
21	2181	C2010			Installations générales; agencements et aménagements divers	59 027,00 €		Finances : travaux d'aménagement des bureaux au 56 av de St Cloud loués à la Ville de Versailles (remboursement)	
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT							<b>-351 685,00 €</b>		
<b>Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>							<b>-351 685,00 €</b>		
021	021	C2010			Virement de la section de fonctionnement		-351 685,00 €	Finances : ajustement. Pour mémoire : Budget Primitif 2025 : voté en excédent	

\*\*\*\*\*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 69 voix , 1 abstention (Madame Lydie DULONGPONT.)

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*